Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 022-212201875-20260929-96_2026-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Ville de Plérin

Conseil Municipal
séance du 29 septembre 2026

Rapporteur: M. KERHARDY

n°96-2026

APPROBATION DE DEUX AVEVANTS AUX PROMESSES UNILATERALES DE VENTE CONSENTIES AVEC LA SOCIETE BOUYGUES IMMOBILIER PROGRAMME IMMOBILIER DE LA PORTE BREHAND TRANCHES 1 ET 2

DELIBERATION

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29, L.2122-17 et L.2241-1,
Vu la délibération n°94-2025 du conseil municipal en date du 24 novembre 2025 relative à l'opération immobilière et aux promesses de vente consenties à la société Bouygues Immobilier,
Vu les actes authentiques de promesse unilatérale de vente reçus le 18 décembre 2025 par Maître Gilles MENARD, notaire à Plérin, portant sur les terrains destinés à la réalisation du programme immobilier situé rue de la Porte Bréhand,
Vu le projet d'avenant à la promesse unilatérale de vente relatif à la tranche 1,
Vu le projet d'avenant à la promesse unilatérale de vente relatif à la tranche 2,
Considérant que la commune de Plérin a conclu avec la Société Bouygues Immobilier deux promesses unilatérales de vente portant sur des terrains communaux destinés à la réalisation d'un programme immobilier comprenant plusieurs tranches,
Considérant que ces promesses de vente sont assorties de conditions suspensives devant être réalisées dans les délais déterminés notamment en matière d'autorisation d'urbanisme, de commercialisation et de signature de contrats de réservation,
Considérant que les parties souhaitent adapter certaines échéances contractuelles afin de tenir compte de l'avancement du projet et des conditions de réalisation des opérations immobilières,
Considérant que ces modifications font l'objet de deux projets d'avenants distincts, relatifs respectivement aux tranches 1 et 2 du programme,
Considérant qu'il convient de présenter au conseil municipal les modifications apportées aux promesses initiales et d'autoriser leur signature,
Considérant l'avis favorable de la commission environnement, transition, trait de côte et urbanisme réunie le 10 septembre 2026

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Jérôme KERHARDY, Adjoint au Maire délégué à l'urbanisme, à la transition écologique et au cadre de vie,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

PAR :

Présents	32	Pouvoirs	1	Votants	33	Absent
Voix pour	30	Voix contre	3	Abstentions		

APPROUVE l'avenant à la promesse unilatérale de vente conclue le 18 décembre 2025 entre la commune et la société Bouygues Immobilier, relatif à la tranche 1 du programme immobilier situé rue de la Porte Bréhand, portant notamment sur le report de la date d'expiration de la promesse au 15 décembre 2026 et modification des conditions et délais de commercialisation et de réservation.

APPROUVE l'avenant à la promesse unilatérale de vente conclue le 18 décembre 2025 entre la commune et la société Bouygues Immobilier, relatif à la tranche 2 du programme immobilier situé rue de la Porte Bréhand, portant notamment sur le report de la date d'expiration de la promesse au 15 octobre 2027 et adaptation des délais de dépôt des permis de construire.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 022-212201875-20260929-96_2026-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Ville de Plérin

Conseil Municipal
séance du 29 septembre 2026

Rapporteur: M. KERHARDY

n°96-2026

APPROBATION DE DEUX AVEVANTS AUX PROMESSES UNILATERALES DE VENTE CONSENTIES AVEC LA SOCIETE BOUYGUES IMMOBILIER PROGRAMME IMMOBILIER DE LA PORTE BREHAND TRANCHES 1 ET 2

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à signer les deux avenants précités ainsi que tout autre document nécessaire à leur exécution.

PRECISE que les autres stipulations des promesses unilatérales de vente initiales, non expressément modifiées par les présents avenants, demeurent inchangées.

PRECISE que les frais notariés liés à la signature des présents avenants seront partagés à parts égales entre les parties.

Pour extrait certifié conforme,

Pour le Maire absent,

La 1ère Adjointe au Maire,

Karine GUGUEN

Le secrétaire de séance

David GAILLARD